

Page: 1/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/d

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: H800 2K HARDENER
- · Code du produit: H800
- · **UFI**: AM40-R0DD-000T-V9MK
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

utilisation comme peinture pour carrosserie

· Secteur d'utilisation

SU3 Industrial Uses: Uses of substances such as or in preparations at industrial sites SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9b Charges, mastics, enduits, pâte à modeler
- · Emploi de la substance / de la préparation se referer au fiches techniques pertinentes
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Générale de Peinture 3 rue du Velay 91090 LISSES, France

Tel: +33(0)160867765

- · Service chargé des renseignements: departement de securite des produits
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tel: +33(0)160867765

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)



Page: 2/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Homopolymer of hexamethylene diisocyanate

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient diisocyanate d'hexaméthylène. Peut produire une réaction allergique.

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

FR



Page: 3/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision : 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 28182-81-2	Homopolymer of hexamethylene diisocyanate	>50-≤100%
Reg.nr.: 01-2119485796-17	🕠 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 1330-20-7	xylène	>25- <i>≤</i> 50%
EINECS: 215-535-7	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4,	
Reg.nr.: 01-2119486136-34		
05-2116602925-45 01-2119488216-32		
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	>2,5- <i>≤</i> 10%
EINECS: 204-658-1	♠ Flam. Lig. 3, H226; ♦ STOT SE 3, H336, EUH066	<i>></i> 2,5-≥10/6
Reg.nr.: 01-2119485493-29		
CAS: 822-06-0	diisocyanate d'hexaméthylène	<i>≤</i> 2,5%
EINECS: 212-485-8	Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Resp. Sens.	
Reg.nr.: 01-2119457571-37		
	Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	
	Limites de concentration spécifiques:	
	Resp. Sens. 1; H334:C ≥ 0,5 %	
	Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Page: 4/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 3)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 5)



Page : 5/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 4)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP Valeur momentanée: 0,15 mg/m³, 0,02 ppm

Valeur à long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm

AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 6)



Page: 6/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 5)

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Transparent
Caractéristique
Non déterminé.
Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition137 °CInflammabilitéInflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 1,1 Vol % \cdot Supérieure: 7 Vol % \cdot Point d'éclair 25 °C \cdot Température d'auto-inflammation 500 °C

(suite page 7)



Page: 7/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 6)

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· I'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

• Pression de vapeur à 20 °C: 6,7 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,04578 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 39,5 %
 VOC (CE) 413,2 g/l
 Teneur en substances solides: 60,4 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant

Gaz comburants néantGaz sous pression néant

Liquides inflammables
 Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables
 Substances et mélanges autoréactifs
 Liquides pyrophoriques
 Matières solides pyrophoriques

(suite page 8)



Page: 8/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 7)

Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 9)



Page: 9/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 8)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

R



Page : 10/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives a	au transport
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN1263
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ON	IU
· ADR	1263 PEINTURES
· IMDG, IATA	PAINT
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables
· Numéro d'identification du danger (Indice	Attention: Liquides inflammables.
Kemler):	30
· No EMS:	F-E,S-E
· Stowage Category	7 - <u>-</u> L, <u>-S-L</u> А
	<u> </u>
 14.7 Transport maritime en vrac conformémen aux instruments de l'OMI 	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	поп аррісаріє.
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur
	30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieu
	1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E

(suite page 11)



Page: 11/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 10)

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000

ml

5L

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 74
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



Page : 12/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.11.2024 Révision: 12.11.2024

Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Nom du produit: H800 2K HARDENER

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· Service établissant la fiche technique: Departement de la securite des produits

· Contact: N/A

· Date de la version précédente: 30.07.2024

· Numéro de la version précédente: 1.1

· Acronvmes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente